

Accusé de réception en préfecture  
079-257900670-20160523-2016-05-05-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2016  
Date de réception préfecture : 30/05/2016

**Syndicat mixte d'action  
pour l'expansion de la Gâtine**

46, boulevard Edgar Quinet  
79200 Parthenay  
Tél. 05 49 64 25 49

[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)



## Extrait de délibération

**Comité syndical  
23 mai 2016 – Parthenay**

Identifiant  
C3/2016-05-05

L'An Deux Mille Seize le vingt trois mai à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
Mme Elisabeth Evrad a été désignée secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 12 mai 2016  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 18 titulaires / 2 suppléants

**Pouvoirs :** 0  
**Absents, excusés :** 13 titulaires / 29 suppléants  
**Votants :** 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants des titulaires absents	Autres suppléants présents
Val d'Egray	EVARD Elisabeth,	LEMAITRE Thierry, MORIN Joël		Philippe JEANNOT
Gâtine-Autize	BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe	RIMBEAU Jean-Pierre		Danielle TAVERNEAU
Pays-Sud-Gâtine	CHAUSSERAY Francine, OLIVIER Pascal	BARANGER Johann, LIBNER Jérôme		
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, De TALHOUET ROY Hervé	BERGEON Patrice, CORNUAULT Véronique, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent		
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal	COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique		

### Délégations d'attributions du Comité syndical au Bureau

Par délibération en date du 26 janvier dernier, le Comité syndical avait délégué une partie de ses attributions au Bureau syndical, selon l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Comité syndical décide de compléter ladite délibération et de rajouter l'attribution suivante afin de simplifier les démarches du syndicat dans le cadre de la procédure de saisine de la CDAC suite à la transmission des permis de construire des commerces entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> des surfaces de vente :**

**Administration générale :**

**- Saisie de la Commission Départemental d'Aménagement Commercial dans le cadre de l'article L752-4 alinéa 2 du Code de commerce.**

A noter : l'article L752-1 du Code de commerce soumet à autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) les projets de création d'un magasin de commerce d'une surface de vente supérieur à 1000m<sup>2</sup>.

L'article L752-4 du Code de commerce prévoit que, dans les communes de moins de 20 000 habitants, la CDAC peut être saisie par délibération du conseil municipal (ou du conseil communautaire en cas de compétence en matière d'urbanisme) sur les demandes de permis de construire pour des surfaces de vente entre 300 et 1000m<sup>2</sup>. Cette demande de permis de construire doit également être transmise dans un délai de 8 jours au Président de l'établissement public porteur du SCoT. Le Président a ensuite un mois pour soumettre au Comité Syndical une délibération visant à saisir la CDAC. Il est important de rappeler qu'en cas d'avis négatif de la CDAC, le permis ne peut être accordé.

Il est rappelé aux membres du Comité syndical l'obligation de transmettre les permis de construire concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme présentées ci-dessus.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD